

Ville de Reims

Orientations budgétaires

pour l'année 2016

Sommaire

I. Un contexte économique national incertain marqué par la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités	5
A. Une conjoncture économique dont la dynamique reste peu soutenue.....	5
B. La poursuite de la baisse des concours de l'Etat et la réforme prévue par la loi de finances 2016.	5
1. Une baisse continue des dotations de l'Etat.....	5
2. Une nouvelle réforme des concours de l'Etat.....	6
II. Rappel des principaux enseignements du compte administratif 2014.	7
A. Les ratios légaux.....	7
1. Les recettes de fonctionnement	8
2. Des recettes de péréquation et des dotations de l'Etat en baisse notable.....	9
3. Les recettes fiscales	9
4. Les recettes en provenance de Reims Métropole ont été ajustées des transferts de charges	10
B. Les dépenses de fonctionnement.....	10
1. Des charges à caractère général en baisse	11
2. Les autres charges de gestion courante	11
3. Des charges de personnel marquées par les mesures nationales	12
C. Un taux de réalisation des crédits d'investissement historiquement haut (78%).	13
D. L'évolution de l'encours de la dette au CA 2014.....	14
III. Les principes d'élaboration du budget 2016 sont la conséquence de la stratégie budgétaire du mandat	15
A. Un niveau d'investissement fixé à 70 M€ par an	15
1. La Voirie	15
2. La sécurité	16
3. Le sport et la culture	16
4. Le patrimoine.....	17
5. L'éducation	17
B. Une stabilité de la fiscalité.....	18
C. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement.....	19
D. Une capacité de désendettement maintenue à un niveau soutenable.....	20
1. L'évolution de l'encours de la dette.....	21
2. Une répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%	22
3. Un taux moyen de dette inférieur à celui de la strate.	22
4. Une gestion de dette axée sur des produits financiers sans risque.....	24

L'élaboration du budget primitif pour 2016 de la Ville de Reims est marquée par la volonté de poursuivre la déclinaison opérationnelle, année après année, du plan de mandat lancé en 2014.

Au-delà de l'obligation réglementaire, la présentation des orientations budgétaires permet de mettre en perspective l'action de la Ville et l'impulsion nouvelle décidée par l'équipe municipale depuis 2014.

Elle est d'abord l'occasion de rappeler les engagements pris vis-à-vis des Rémois en matière notamment de sécurité, de voirie, d'éducation ou de qualité de vie.

A ce titre les années 2015 et 2016 sont des années charnières comme en témoignent, parmi les axes emblématiques :

- l'avancement du projet urbain centre gare. Après l'acquisition du terrain Sernam au mois de septembre, la définition d'un projet global d'aménagement sur les sites Sernam, Tri Postal et Boulingrin permettra d'intégrer la réalisation des équipements majeurs du complexe ludique, sportif et polyvalent et de créer les conditions d'une redynamisation de cet espace au cœur du Centre-Ville de Reims ;
- le doublement des crédits liés aux travaux de voirie ;
- la montée en puissance de la police municipale avec le développement de la vidéo protection et la mise à niveau du centre de supervision urbaine qui sera complètement opérationnel au cours de l'année 2016 ;
- la mise en place du dossier unique familles qui permet aux familles d'inscrire en une seule fois leurs enfants à l'école, à la restauration scolaire et à l'accueil périscolaire, ou la modernisation des écoles avec la mise en œuvre d'un projet numérique.

Ces orientations budgétaires sont également la traduction des choix pris en faveur de l'allègement de la fiscalité sur les contribuables.

D'ores et déjà, les rémois ont pu bénéficier de :

- la baisse de 50% des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure,
- l'exonération de 50% de taxe foncière pour cinq ans en faveur des logements faisant l'objet de travaux permettant des économies d'énergie.

Ces baisses de fiscalité viennent d'ailleurs s'ajouter à la baisse de 20% de la TEOM décidée par Reims Métropole ainsi qu'à la gratuité de la première heure de stationnement dans les parkings en ouvrage.

Les orientations budgétaires 2016 sont surtout l'occasion d'esquisser les grands équilibres qui présideront à l'élaboration du budget 2016.

L'exécutif a fait le choix de maintenir un niveau d'investissements élevé sans hausse de fiscalité dans un contexte de baisse drastique et prolongée des concours de l'Etat aux collectivités.

La baisse inédite des concours de l'Etat correspond pour la Ville de Reims à une perte annuelle cumulée de dotation forfaitaire de plus de 16 M€ chaque année à compter de 2017.

La réforme de la DGF (dotation globale de fonctionnement) dont les principes seront prévus dans le projet de loi de finances pour 2016 fait peser une incertitude supplémentaire sur la visibilité des finances des collectivités même si sa mise en œuvre en l'état des discussions préalables au projet de loi de finances trouvera son application au 1^{er} janvier 2017.

Malgré les contraintes imposées par l'Etat aux collectivités locales, l'exécutif a décidé de maintenir un haut niveau d'investissements au service des habitants et des entreprises du territoire dans un contexte économique morose. Cet effort, de l'ordre de 70 M€ par an, implique une maîtrise forte des dépenses de fonctionnement pour préserver les équilibres financiers de la commune notamment l'épargne brute et limiter ainsi le recours à l'emprunt.

I. Un contexte économique national incertain marqué par la baisse drastique des dotations de l'Etat aux collectivités

A. Une conjoncture économique dont la dynamique reste peu soutenue

La situation des finances publiques est restée plus déséquilibrée en France en 2014 que dans la moyenne des pays européens, le déficit de l'Etat augmentant de 5 Md€.

En 2015, la France et plus généralement la zone euro bénéficient depuis quelques trimestres d'une conjonction de facteurs favorables qui devraient pouvoir contribuer à soutenir la croissance à court terme. Il s'agit notamment de la baisse de près de 40% du prix du baril de pétrole et de la dépréciation d'environ 20% sur un an de l'euro par rapport au dollar.

Pour autant, l'ampleur de la reprise et sa pérennité restent incertaines. Après avoir connu une période d'atonie ces trois dernières années, avec une croissance de 0,3 % en moyenne, l'activité devrait progresser de 1% en 2015.

Cette évolution confirme la nécessité d'un programme d'investissements de soutien à l'activité économique sur le bassin d'emplois Rémois.

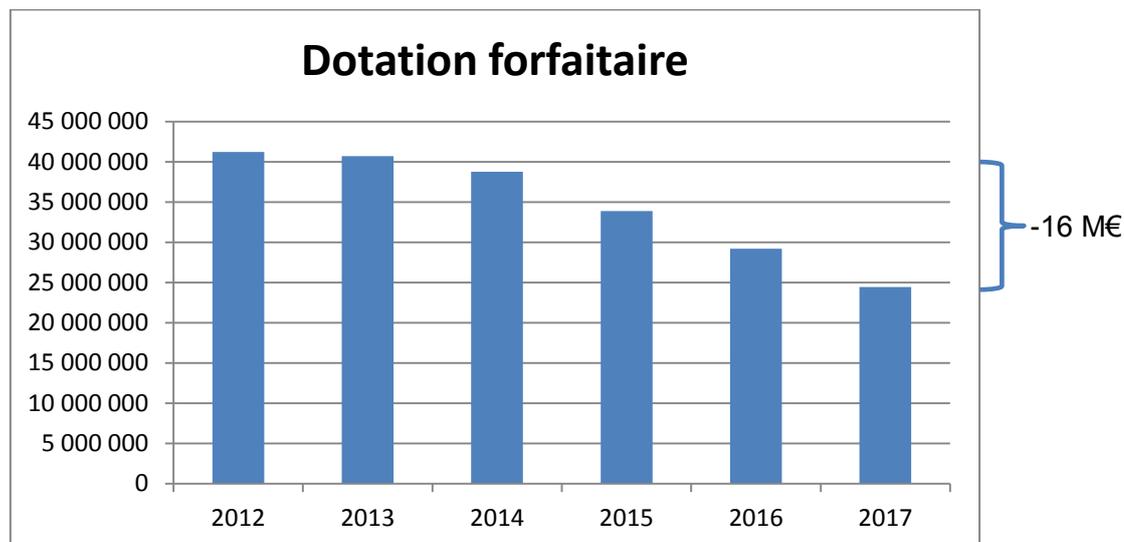
B. La poursuite de la baisse des concours de l'Etat et la réforme prévue par la loi de finances 2016.

1. Une baisse continue des dotations de l'Etat

Sur la période 2014-2017, le gouvernement a décidé de faire peser sur les collectivités locales une part importante de la réduction de son propre déficit.

Sans remettre en cause la nécessité pour l'Etat de réduire son déficit budgétaire, la ponction opérée sur les collectivités s'avère massive et brutale. Elle pèse lourdement sur les équilibres financiers locaux au moment où les collectivités locales sont de plus en plus sollicitées pour prendre en charge des services supplémentaires non compensés par l'Etat (instruction des actes d'urbanisme, ...) et continuent à se voir imposer le respect de normes dont les coûts pèsent lourdement dans les budgets locaux. Par ailleurs, les collectivités jouent un rôle de proximité majeur auprès de la population en maintenant un niveau de service public essentiel dans un environnement économique dégradé. Elles compensent ainsi le désengagement de l'Etat dans de nombreux domaines.

Pour la Ville de Reims, la ponction de l'Etat pour 2016 s'établira à – 4,7 M€. En cumulé depuis 2014, la baisse de la dotation forfaitaire versée par l'Etat s'élèvera à – 11,5 M€. Le montant de la dotation forfaitaire en 2017 sera inférieur de plus de 16 M€ par rapport au montant 2013.



La baisse de la dotation forfaitaire de plus de 16 M€ par an à compter de 2017 représente environ 30% de l'épargne brute dégagée au compte administratif 2014 ce qui montre l'ampleur de la maîtrise des dépenses de fonctionnement nécessaire pour maintenir les équilibres financiers.

Les associations d'élus des collectivités territoriales ont alerté le gouvernement sur l'absence de soutenabilité de cette baisse. C'était d'ailleurs le sens du vœu adopté par le conseil municipal en juin dernier en soutien à l'action de l'AMF selon laquelle « *les collectivités ne peuvent pas absorber une contraction aussi brutale de leurs ressources* ».

Cette baisse des ressources est d'autant plus préjudiciable qu'elle s'inscrit dans un contexte d'incertitude sur l'architecture à venir de la DGF.

2 Une nouvelle réforme des concours de l'Etat

Le projet de loi de finances pour 2016 posera les principes d'une nouvelle architecture de la DGF.

Même si cette réforme sera mise en œuvre en 2017, les premières simulations laissaient présager une diminution de la DGF encore plus élevée que celle qui avait été prévue par la seule ponction. Si elle devait se confirmer, elle pourrait amplifier la nécessité de la maîtrise des dépenses de fonctionnement engagée depuis 2014 pour maintenir un autofinancement suffisant au financement des investissements.

II. Rappel des principaux enseignements du compte administratif 2014.

A. Les ratios légaux

Les ratios légaux permettent de disposer d'indicateurs communs pour évaluer les Villes de plus de 100 000 habitants les unes par rapport aux autres. Ils sont retranscrits dans le tableau ci-dessous.

Il s'agit d'une source d'information qu'il convient néanmoins de traiter avec prudence dans la mesure où ces ratios ne prennent pas en compte le niveau d'intégration des communes comparées au sein de leurs EPCI respectifs. Ce degré d'intégration (type et niveau de compétences transférées, degré de mutualisation de l'administration...) peut faire évoluer très sensiblement ces ratios.

Informations financières – ratios	Ville de Reims Valeurs (CA 2014) (population 2012)	Moyennes nationales de la strate + de 100 000 hab hors Paris (1)
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 101,99	1 232
Produit des impositions directes/population	654,46	588
Recettes réelles de fonctionnement/population	1402,8	1 434
Dépenses d'équipement brut/population	448,63	326
Encours de dette/population	1728,57	1 132
Dotation globale de fonctionnement/population	301,75	275
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	41,23%	55,2%
Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi	104,56	Non communiqué (2)
Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette/recettes réelles de fonctionnement	91,49%	94,0%
Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement	31,98%	22,7%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	1,23	0,789

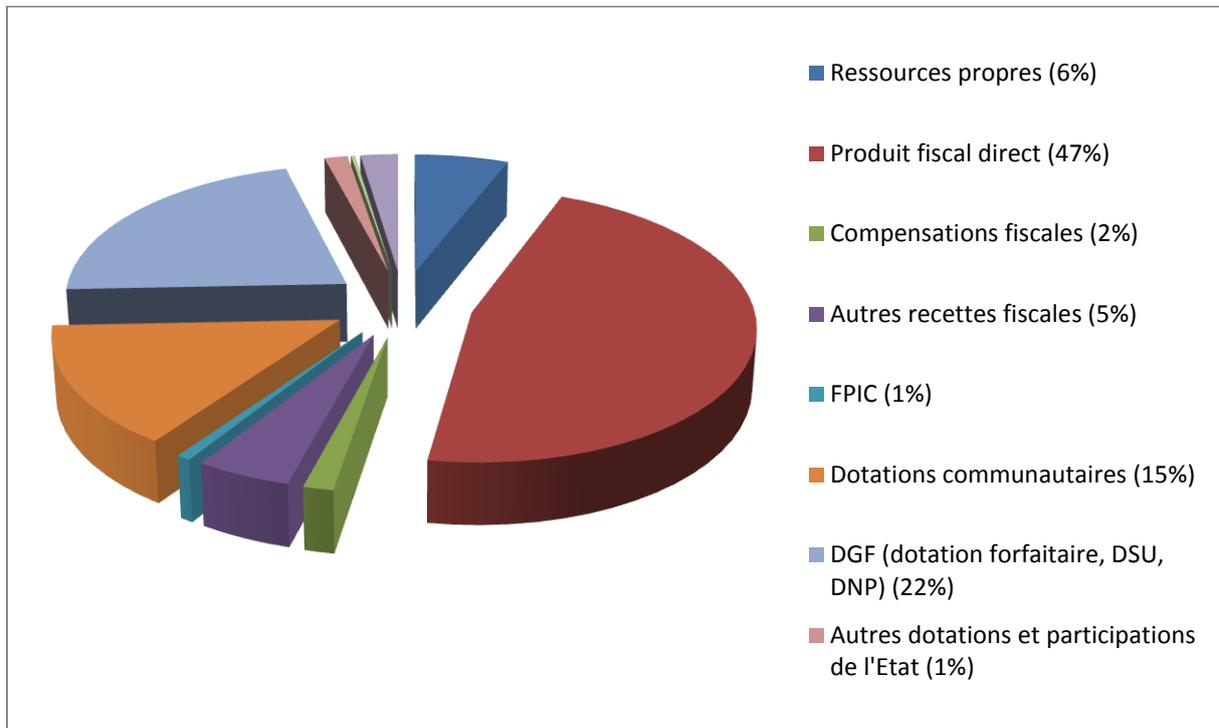
(1) Sources : DGCL à partir des données DGFIP des comptes de gestion 2013 – Rapport de l'observatoire des finances locales – les finances des collectivités locales en 2015

(2) le ratio n'est plus calculé

1. Les recettes de fonctionnement

En 2014, les recettes réelles de fonctionnement de la Ville se sont élevées à un peu plus de 260 M€, en baisse de 2,78 % par rapport à 2013.

Elles se répartissent comme suit



Après le produit de la fiscalité directe, la DGF (dotation forfaitaire, dotation de solidarité urbaine, dotation nationale de péréquation) constitue le deuxième poste de recettes de la Ville. Ce constat suffit à souligner l'ampleur des conséquences que représente sa baisse continue et accentuée depuis 2014.

En effet, retraitées (des produits exceptionnels), **les recettes de fonctionnement s'élèvent à 255 M€ et diminuent de 0,8% (-2 M€) entre 2013 et 2014.** Cette baisse s'explique par la ponction opérée par l'Etat au titre de la réduction de ses concours financiers.

2. Des recettes de péréquation et des dotations de l'Etat en baisse notable

En matière de dotations de l'Etat, l'année 2014 est marquée par une première ponction (-1,9 M€) qui est encore accentuée en 2015 (-4,9 M€).

Par ailleurs, vient s'ajouter la baisse des compensations versées à la Ville en contrepartie de la perte de produit fiscal imputable aux allègements fiscaux décidés par l'Etat (-0,4 M€).

La dotation de solidarité urbaine croît de près de 1 M€. Cette hausse ne fait que prendre en compte la réalité des charges supportées par la Ville en matière de cohésion sociale qui ne font que croître face à la dégradation de l'activité économique depuis ces dernières années. De plus, elle ne compense pas la baisse des dotations de l'Etat.

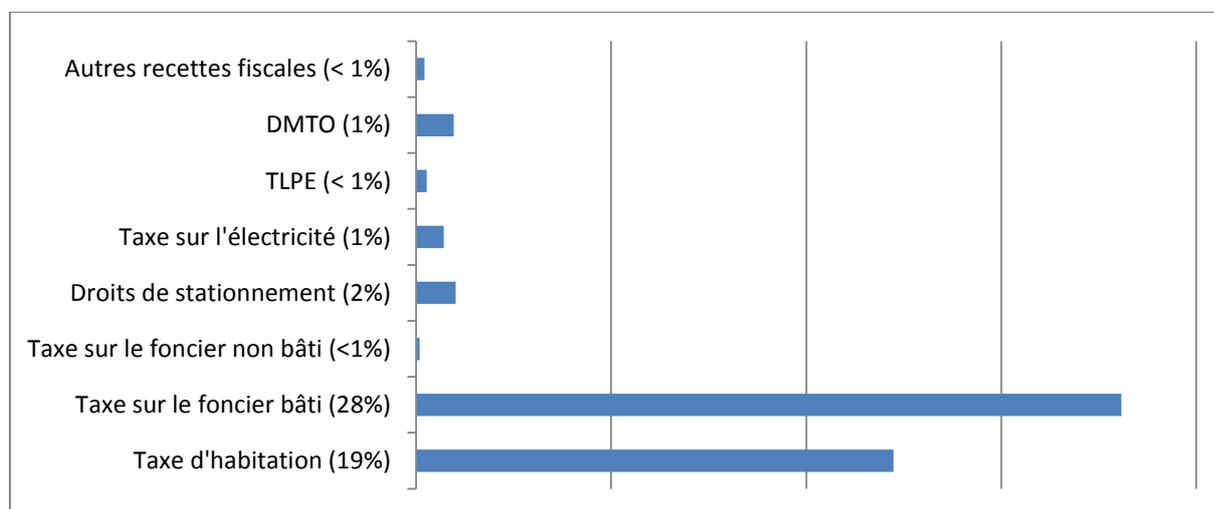
Le reversement net dont bénéficie la Ville au titre du FPIC augmente de près de 0,5M€ (1,1 à 1,6 M€).

3. Les recettes fiscales

Les recettes de fiscalité constituent la part majoritaire des recettes de la Ville. Parmi elles, les recettes de fiscalité directe constituées de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur le foncier bâti et de la taxe foncière sur le foncier non bâti en sont la part prépondérante.

En 2014, les recettes de fiscalité directe se répartissaient de la manière suivante (en part dans les recettes réelles totales).

Structure de la fiscalité



Les contributions directes enregistrent une croissance de 1,5% (+1,8 M€).

Cette hausse s'explique exclusivement par une majoration des bases taxables (revalorisation annuelle décidée par le Parlement et croissance physique) compte tenu du choix de maintenir les taux d'imposition à un niveau inchangé.

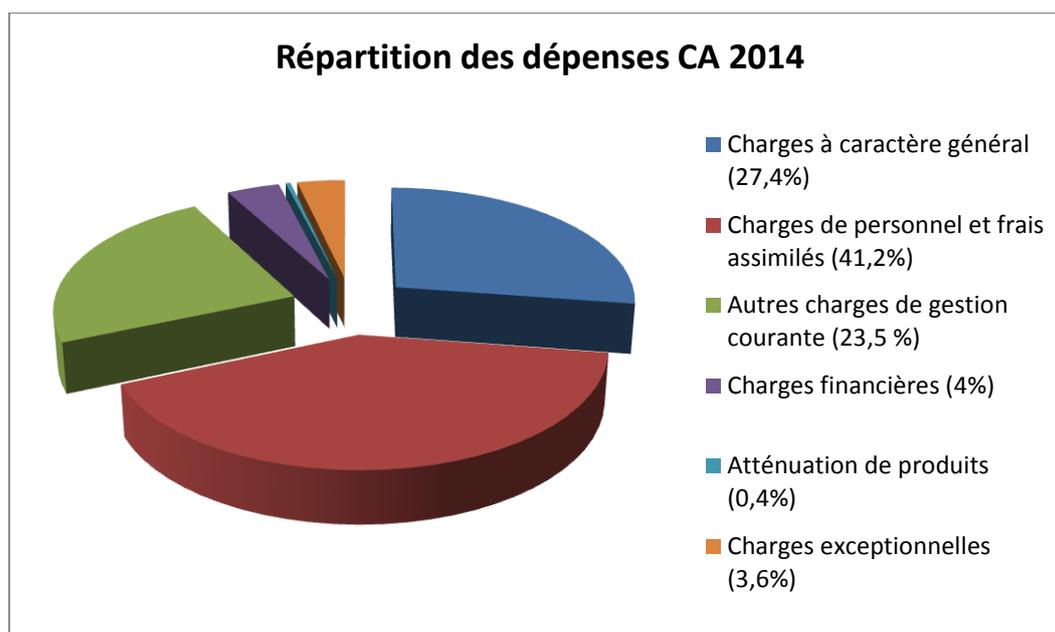
4. Les recettes en provenance de Reims Métropole ont été ajustées des transferts de charges

Alors que le montant de la dotation de solidarité communautaire demeure inchangé en 2014 par rapport à 2013, l'attribution de compensation versée par Reims Métropole a été réduite de 2,1 M€, à titre provisoire dans l'attente de la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées, pour tenir compte du transfert de la charge liée à l'aérodrome de Reims Prunay, à la halte nautique ainsi qu'à l'Office du tourisme.

Cette commission d'évaluation des charges transférées s'est réunie le 02 octobre dernier. Elle a permis d'actualiser l'attribution de compensation versée par Reims Métropole à la Ville de Reims. La CLECT ne s'était pas réunie depuis novembre 2012 alors que des charges nouvelles ont été transférées en 2013. Il aurait été nécessaire qu'une réunion de cette commission soit organisée en 2013. Il est précisé que la CLECT, réunie fin 2015, a par ailleurs pris en compte les transferts de charges liés à l'instruction des actes d'urbanisme assurée par Reims Métropole depuis le 1^{er} juillet 2015.

B. Les dépenses de fonctionnement

En 2014, les dépenses réelles de fonctionnement de la Ville se sont élevées à plus de 205,12 M€ et se répartissaient de la manière suivante :



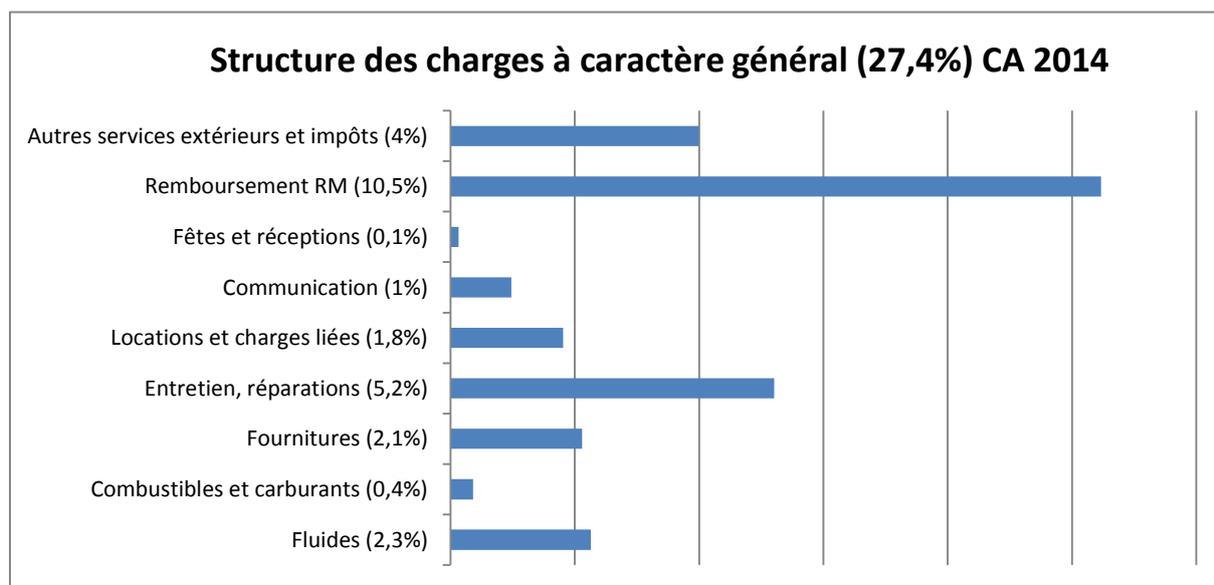
Après retraitement, les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 0,7% seulement.

1. Des charges à caractère général en baisse

Les charges à caractère général retracent l'ensemble des dépenses courantes assurant le bon fonctionnement des services de la Ville. Ces dépenses consistent principalement en des dépenses de fluides ou de fournitures.

En 2014, elles se sont élevées à 56,089 M€, en baisse de 0,42 %. Cette évolution limitée trouve son origine dans les mesures prises en 2014 pour maîtriser l'évolution de la dépense. Au-delà du moindre coût des charges de viabilisation notamment l'achat de gaz, on notera la baisse des dépenses de communication ou celles relatives au poste « fêtes et cérémonies ».

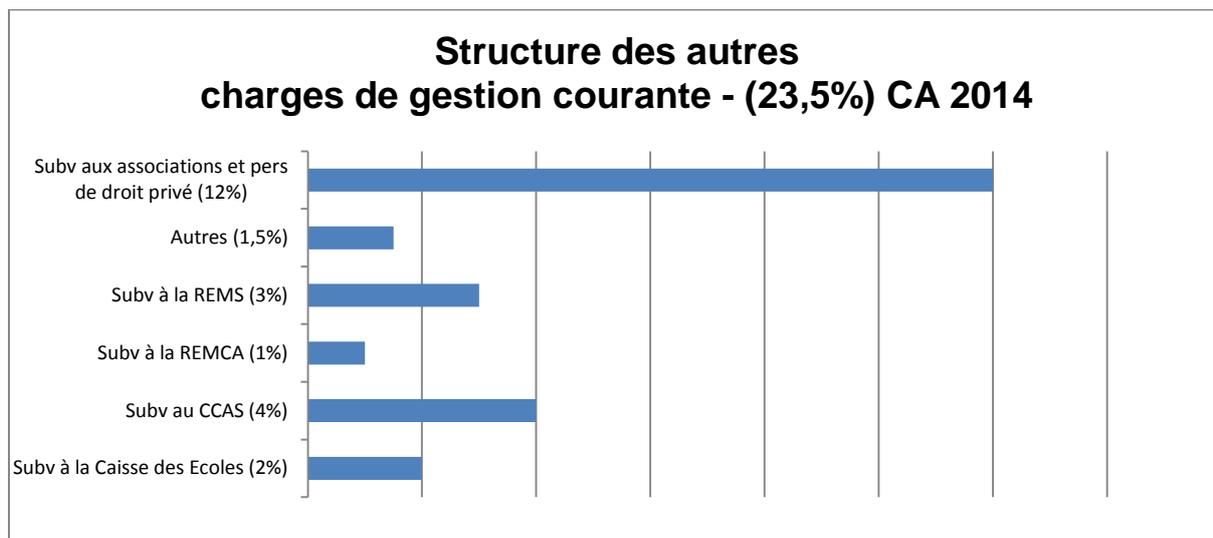
Les charges à caractère général se répartissent de la manière suivante (en part dans les dépenses réelles totales) :



2. Les autres charges de gestion courante

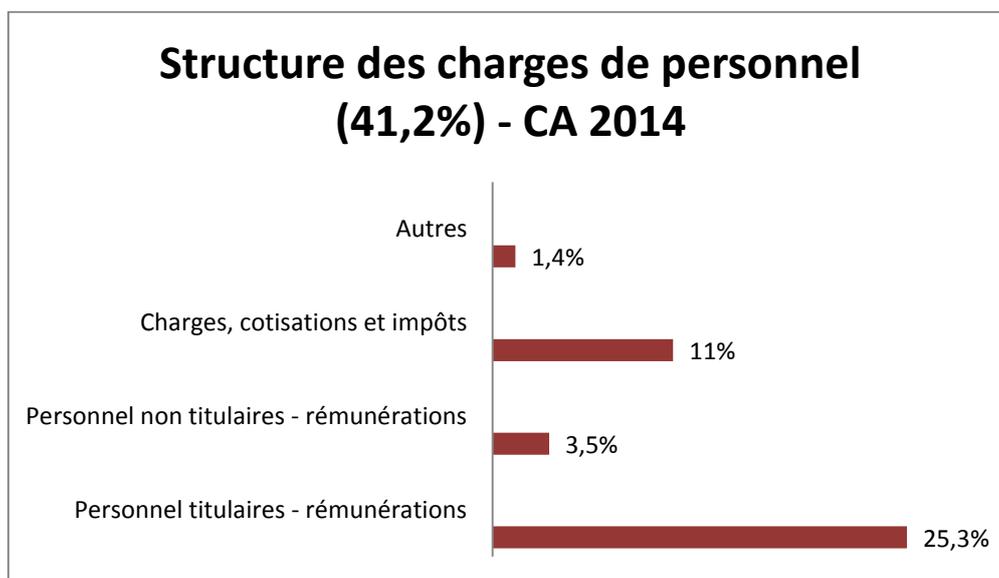
Les autres charges de gestion courante retracées sont principalement des subventions versées par la Ville.

En 2014, elles ont représenté 48,2 M€ et se répartissent comme suit (en part dans les dépenses réelles totales) :



3. Des charges de personnel marquées par les mesures nationales

Elles se sont élevées à plus de 84 M€ au CA 2014.



L'évolution des charges de personnel trouve pour partie sa justification dans :

- la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires qui a conduit au recrutement d'agents spécialisés des écoles maternelles ainsi qu'au paiement de vacances ;
- la mise en œuvre des mesures nationales en matière de ressources humaines (SMIC, réforme de la catégorie C...).

Au final, la baisse des recettes et la dynamique des dépenses ont conduit en 2014 à une baisse de l'épargne brute. Au CA 2014, l'épargne brute retraitée (c'est à dire, hors opérations exceptionnelles) s'établissait à 50,3 M€ en diminution de 3,4 M€.

C. Un taux de réalisation des crédits d'investissement historiquement haut (78%).

Les dépenses d'équipement s'élèvent à 90,2 M€ (contre 81,2 M€ en 2013) en hausse de 11%.

Les principales dépenses d'investissement concernent en 2014 :

- **L'enseignement (26,5 M€)** avec la réhabilitation des groupes scolaires Gallieni et Clairmarais, la poursuite du projet Sciences Po ;
- **La culture et le patrimoine (13,8 M€)** avec le Cellier, l'automatisation des bibliothèques, les travaux d'aménagement à l'Opéra, la réhabilitation du Fort de la Pompelle ou la restauration de l'église Sainte Clothilde ;
- **La voirie, les équipements annexes et la propreté urbaine (10,5 M€)** avec notamment l'amélioration de la signalisation, ainsi que les travaux sur le boulevard Wilson, rue de Mars, rue Lesage, rue Léonard de Vinci, boulevard de l'Europe et rue de Louvois ;
- **Les sports, la jeunesse et les loisirs (10,5 M€)** avec la patinoire Albert 1^{er}, l'extension du gymnase Henry Barbusse, la rénovation de la piste d'athlétisme et l'aménagement des locaux de stade G. Hébert, la réhabilitation de terrains synthétiques, la subvention d'équipement au centre de formation du stade de Reims ;
- **Le renouvellement urbain (7,3 M€)** à destination des quartiers d'Orgeval, Croix-Rouge, Wilson et Epinettes.

D. L'évolution de l'encours de la dette au CA 2014.

En 2014, la Ville a consolidé 36,76 M€ d'emprunts. Le remboursement du capital de la dette représente 33,4 M€ sur le budget principal (34,2 M€ tous budgets confondus).

En conséquence, l'encours de la dette du budget principal de la Ville au 1^{er} janvier 2015 s'élevait à 321,3 M€ (323,9 M€ si on considère tous les budgets de manière consolidée).

La capacité de désendettement de la Ville, qui mesure sa capacité à rembourser sa dette si elle devait y consacrer toute son épargne, est de 6,4 années.

Au cours de ces dernières années, Il est précisé que le résultat global de clôture de la Ville de Reims a présenté un solde négatif au 31 décembre (entre 15 M€ et 20 M€ sur les 4 dernières années).

Le résultat global de clôture (ou fonds de roulement) correspond au résultat cumulé des opérations budgétaires de l'exercice (en fonctionnement et en investissement) qui figurent au compte administratif.

Pour l'année 2014, le résultat global de clôture s'élève à - 17,48 M€. Ce dernier a été équilibré par des emprunts à long terme inscrits en restes à réaliser (c'est-à-dire reportés d'une année sur l'autre sans qu'ils ne soient encaissés réellement).

En 2015, ces emprunts reportés au cours des dernières années devront être effectivement souscrits et cette régularisation aura pour conséquence d'augmenter l'encours de la dette pour financer des investissements réalisés au cours du mandat précédent.

III. Les principes d'élaboration du budget 2016 sont la conséquence de la stratégie budgétaire du mandat

Le budget constitue la traduction des options politiques fixées par l'exécutif pour le mandat. Il tient compte à la fois de l'importante pression fiscale pesant sur le contribuable Rémois en réaffirmant une stabilité fiscale sur la durée du mandat, de la baisse drastique de dotations de l'Etat et de la nécessité absolue de continuer à investir sur notre territoire pour l'avenir de la Ville de Reims.

Ces objectifs ne seront tenus qu'à la condition d'assurer une maîtrise des dépenses de fonctionnement sur l'ensemble des postes budgétaires (charges à caractère général, masse salariale ou subventions versées). Une gestion rigoureuse de ces différentes dépenses est ainsi engagée depuis 2014 afin de maintenir un niveau d'épargne brute qui permet un niveau d'investissements élevé et de maintenir les grands équilibres financiers au cours du mandat.

Le projet de budget 2016 sera la traduction de la déclinaison du programme de la mandature. La programmation pluriannuelle d'investissement 2015-2020 sera mise en œuvre par le vote, dès le mois de décembre 2015, d'autorisations de programme qui permettront de fixer les grands investissements du mandat dans une perspective pluriannuelle et ainsi d'engager formellement chacun des projets prévus pour les prochaines années.

A. Un niveau d'investissement fixé à 70 M€ par an

Le budget d'investissement 2016 respectera l'objectif fixé en début de mandat qui consiste à maintenir chaque année un volume d'investissement de l'ordre de **70 M€ par an**.

L'année 2015 sera marquée par un réel effort d'investissement tant par son volume que par son taux de réalisation. Celui-ci sera poursuivi en 2016 et sur toute la durée du mandat.

Pour 2016, parmi les actions qu'il convient de relever, on peut notamment citer :

1. La Voirie

L'équipe municipale a décidé de doubler les crédits liés au gros entretien de la voirie. Ainsi en 2016, ce sont à nouveau près de 10 M€ (soit une trentaine de rues) qui sont consacrés à ces opérations dont 500 k€ pour les abords de sites touristiques.

Parmi ces opérations, la rénovation de la rue de Cernay (sur la totalité de son tracé depuis J. Jaurès jusqu'aux abords du pont de Cernay) débutée en 2015 va se poursuivre en 2016 et 2017.

Les travaux comprennent la rénovation complète des trottoirs, chaussée, éclairage public, l'enfouissement des réseaux, la rénovation des réseaux d'eau pluviale et d'assainissement. Cette opération représente une dépense globale de l'ordre de 4,3 M€ (1,6 M€ en 2015, 1,5 M€ en 2016 et 1,2 M€ en 2017) elle est financée en partie par le Conseil Départemental à hauteur de 1,05 M€ et par RM à hauteur de 1,1 M€ (pour la partie réseau et éclairage).

2. La sécurité

Il s'agit de la mise en œuvre du projet de sécurité du mandat. Il se traduit notamment par le développement de la vidéo protection urbaine avec 159 nouvelles caméras sur l'ensemble des quartiers et la mise à niveau du centre de supervision urbaine (CSU) à l'Hôtel de Police municipale situé rue Ernest Renan.

Une seconde phase d'investissement sera réalisée en 2016 :

- 670 000 € dédiés au transfert et à la mise à niveau du CSU,
- 1 M€ pour le déploiement des phases I et II, soit 80 caméras,
- 81 500 € pour l'accompagnement de la montée en puissance de la police municipale.

3. Le sport et la culture

Les travaux du Cellier (7,6 M€) ont été livrés en mars dernier. Cet ancien site de la maison de champagne Jacquart reçoit désormais des activités culturelles (salle d'exposition, ateliers de la Culture, salle de spectacle et de diffusion mutualisée pour 140 places assises, lieu de fabrique dédié à Nova Villa).

Préalablement à la construction du futur complexe sportif, ludique et polyvalent sur la parcelle de l'ancien terrain «SERNAM», et de la requalification du secteur centre Gare, les travaux estimés à 1,40 M€ consistent à désamianter, démolir les bâtiments, clôturer et sécuriser la parcelle.

La Ville poursuivra son soutien au milieu sportif et en particulier le sport de haut niveau, que ce soit pour le CCRB ou le Stade de Reims.

Le stade de Reims se verra doté d'écrans géants, il est prévu de réaliser les travaux préalables structurels et électriques à la mise en place de deux écrans géants d'environ 50m² chacun, de rendre modulable la zone des visiteurs et de réaliser la mise en conformité accessibilité du stade. La livraison de ces travaux est programmée avant la reprise de la saison de football de Ligue 1 en août 2016.

4. *Le patrimoine*

Au titre du patrimoine, il convient de relever deux projets majeurs pour lesquels une opération d'appel au mécénat est en cours, il s'agit :

- Du projet relatif à la Fontaine Subé (0,65 M€). Il consiste en une remise en eau et en une restauration de la statuaire. La reprise des abords ainsi qu'un nouvel éclairage complètera l'ensemble.
- De la Porte Mars qui souffre de nombreux désordres (infiltrations d'eau, maladie de la pierre...). La première phase initiée en 2015 (1,35 M€ sur 2 ans) vise à mettre hors d'eau le bâtiment et à gérer l'évacuation des eaux. Les investigations menées au cours du chantier vont permettre d'étudier l'opportunité de la seconde étape : la restauration du monument en lui-même.

L'opération de rénovation de l'église Saint André (6 M€) consiste en la restauration de l'église au niveau du clos et couvert, notamment en ce qui concerne la toiture (charpente et couverture), les pierres des arcs boutants, les façades et les vitraux. Les travaux doivent s'achever en 2017.

L'hôtel de Ville fera l'objet d'une vaste opération de rénovation (12,5 M€) tenant compte du caractère monumental et partiellement classé du bâtiment. L'opération permettra de réaliser en plusieurs années des travaux au titre de l'accessibilité aux personnes handicapées, de la sécurité incendie, de la restauration des façades et des couvertures, de la mise aux normes du système de chauffage, du schéma fonctionnel des activités au sein du bâtiment. La première phase de travaux débutera en 2016 par la réfection des façades et de la couverture rue Sarraill.

5. *L'éducation*

La Ville de Reims et l'Education Nationale s'inscrivent dans le cadre d'une convention portant sur la période 2015-2020 relative aux technologies de l'information et de la communication dans les écoles rémoises.

L'objectif central de ce plan pluriannuel est de fournir à tous les élèves un accès aux ressources de l'informatique, du multimédia et d'internet dans sa scolarité via :

- Un matériel collectif de classe : tableau blanc interactif
- Un matériel individuel à destination de l'élève : classes mobiles composées de tablettes et d'un ordinateur de contrôle

L'engagement de la Ville (3,1 M€) se concrétisera pas une inscription de crédits à hauteur de 650 000 € en 2017.

L'opération Sciences Po (76 M€) se poursuivra en 2016. Elle doit s'achever en 2017 en vue d'accueillir 1 600 étudiants sur site. La dernière phase en cours de travaux depuis janvier 2015 consiste en la construction d'un amphithéâtre de 600 places, d'une cafétéria, des salles de cours et d'activités.

En outre, afin d'unifier les espaces, il est important d'intervenir sur les façades de l'église Saint Maurice situées à proximité immédiate du campus.

L'attention portée au patrimoine scolaire sera maintenue. Ainsi les travaux relatifs à l'opération Gallieni (6 M€) ont été livrés à la fin du premier semestre.

La restructuration du groupe scolaire existant sur le site Dauphinot (11,2 M€) consiste quant à elle en une augmentation de la capacité d'accueil du groupe scolaire à hauteur de 4 classes pédagogiques supplémentaires. Les travaux de l'école élémentaire et du restaurant scolaire devraient être livrés en novembre. La maternelle devrait être livrée au 2^{ème} semestre 2016.

B. Une stabilité de la fiscalité

Ce programme d'investissements sera financé sans augmenter la fiscalité locale directe.

Conformément aux engagements pris devant les Rémois, les taux de la fiscalité des ménages resteront stables en 2016.

Les rémois ont ainsi pu bénéficier de la baisse de 50% des tarifs de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, de l'exonération de 50% de taxe foncière pour cinq ans en faveur des logements faisant l'objet de travaux permettant des économies d'énergie, ou de la gratuité de la 1^{ère} heure de stationnement dans les parkings en ouvrage.

Dans le même temps, Reims Métropole décidait de baisser de 20% la TEOM.

Cet effort est à remarquer alors que plus d'un tiers des villes de strates comparables ont choisi, en 2015 d'augmenter leur fiscalité ménage (15 collectivités sur les 41 de plus de 100 000 habitants).¹

Au-delà de ces baisses, la prospective financière se fonde sur :

- la revalorisation forfaitaire de 1% des bases votées par le Parlement,
- la poursuite du « pacte financier » avec Reims Métropole avec le maintien des règles de répartition concernant la Dotation de Solidarité Communautaire (DSC),
- la diminution de la dotation forfaitaire de - 40 % entre 2013 et 2020 soit une baisse de plus de 16 M€ chaque année à compter de 2017.

¹ Note d'information septembre 2015 – Observatoire SFL-Forum

C. Une maîtrise des dépenses de fonctionnement

Compte tenu de la volonté de préserver les équilibres budgétaires dans un contexte de contrainte financière, la mise en œuvre du plan de mandat impliquera de poursuivre les efforts en faveur d'une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement.

Ainsi les effets inflationnistes habituels (indices de révision des prix des marchés publics...) devront être compensés, notamment grâce à l'optimisation des moyens de la collectivité.

Cela se traduira concrètement par le renforcement de la politique d'achat de la Ville de Reims. La constitution d'un comité des achats publics permettra à la Ville de se doter d'une instance de pilotage chargée d'identifier les marchés à forts enjeux financiers et d'évaluer les gains potentiels par le développement des leviers d'achat (définition du besoin, sourcing, négociation, suivi fournisseurs...).

Il s'agira également de poursuivre notamment la démarche engagée de rationalisation de notre parc automobile ou de notre patrimoine.

L'évolution de la masse salariale : une rupture avec le passé

Cette démarche d'optimisation de nos moyens trouvera également sa déclinaison dans la maîtrise de la masse salariale.

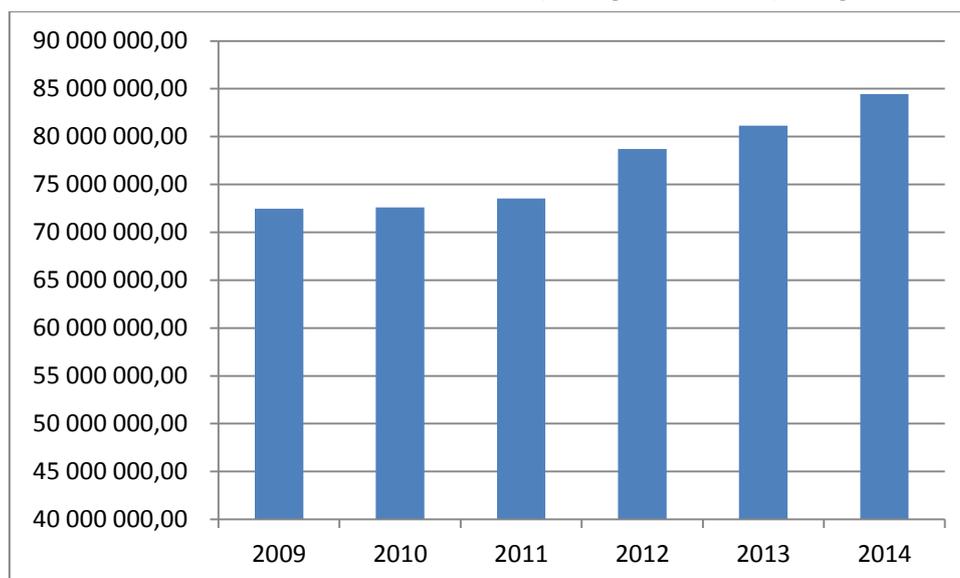
L'année 2015 est marquée par une véritable rupture dans l'évolution de la masse salariale par rapport aux évolutions passées. L'évolution de la masse salariale au cours des dernières années a largement dépassé le GVT (glissement vieillesse technicité). Les enjeux financiers rappelés dans les orientations budgétaires pour 2016 ne permettent plus de tels taux d'augmentation de la masse salariale.

A cet effet, le budget 2015 avait mis en évidence un taux directeur d'évolution prévisionnelle de la masse salariale égal à 0% hors créations de postes pour la modernisation de la police municipale et impact du coût des rythmes scolaires.

Pour autant, la politique des ressources humaines ne doit pas s'arrêter à la maîtrise de la masse salariale. Elle doit donner des perspectives de carrières à chacun des agents. Ainsi, une démarche interne de modernisation de la politique des ressources humaines et de ses procédures est engagée depuis plusieurs mois.

La mise en place des outils de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences permettront à la fois de donner des perspectives de carrière à chaque agent et ainsi adapter nos missions et nos métiers aux évolutions à venir. Il s'agira notamment de renforcer notre politique de formation interne pour que chaque agent puisse acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de ses missions et bénéficier d'opportunités de mobilités en interne.

Evolution de la masse salariale (chapitre 012) depuis 2009



	2009	2010	2011	2012	2013	2014
masse salariale	72 465 923	72 617 4067	73 550 489	78 693 925	81 128 007	84 458 814

La masse salariale augmente en 2014 de 4 %. Le nombre de postes budgétaires au 31 décembre s'établit à 2 069.

D. Une capacité de désendettement maintenue à un niveau soutenable

En termes d'endettement, l'objectif est de maintenir un ratio de désendettement qui assure la solvabilité de la Ville de Reims à moyen et long terme.

La stratégie de gestion de la dette que la Ville poursuivra encore en 2016 visera à satisfaire les objectifs suivants :

- la sélection de produits financiers sans risque (classement Gissler),
- une répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%
- un taux moyen de la dette à un niveau inférieur ou égal à celui du taux moyen de la strate.

1. L'évolution de l'encours de la dette

Au 15 octobre 2015, la Ville a encaissé 34,75 M€ d'emprunts :

- 9,75 M€ auprès de la CDC (Livret A majoré de 1% sur une durée de 20 ans),
- 10 M€ auprès du Crédit Foncier (taux fixe de 1.11% sur une durée de 15 ans),
- 10 M€ auprès de La Banque Postale (l'EURIBOR 3 mois + 0.88% sur 15 ans),
- 5 M€ auprès de La Banque Postale (taux fixe de 1.84% sur une durée de 15 ans).

La Ville a contractualisé une enveloppe de 30 M€ d'emprunts :

- 10 M€ auprès de la SaarLB (taux fixe de 1.53% maximum en cours de cotation sur une durée de 15 ans),
- 10 M€ auprès de La Banque Postale (taux fixe de 1.61% sur une durée de 15 ans),
- 10 M€ auprès de La Banque Postale (EURIBOR 3 mois +0.79% sur une durée de 15 ans et une phase revolving jusqu'au 30/10/2016).

Cette nouvelle enveloppe de 30 M€ est destinée :

- d'une part, à financer l'acquisition du terrain Sernam pour 20 M€ HT,
- d'autre part, à couvrir une partie du déficit d'investissement du budget principal cumulé au cours des dernières années.

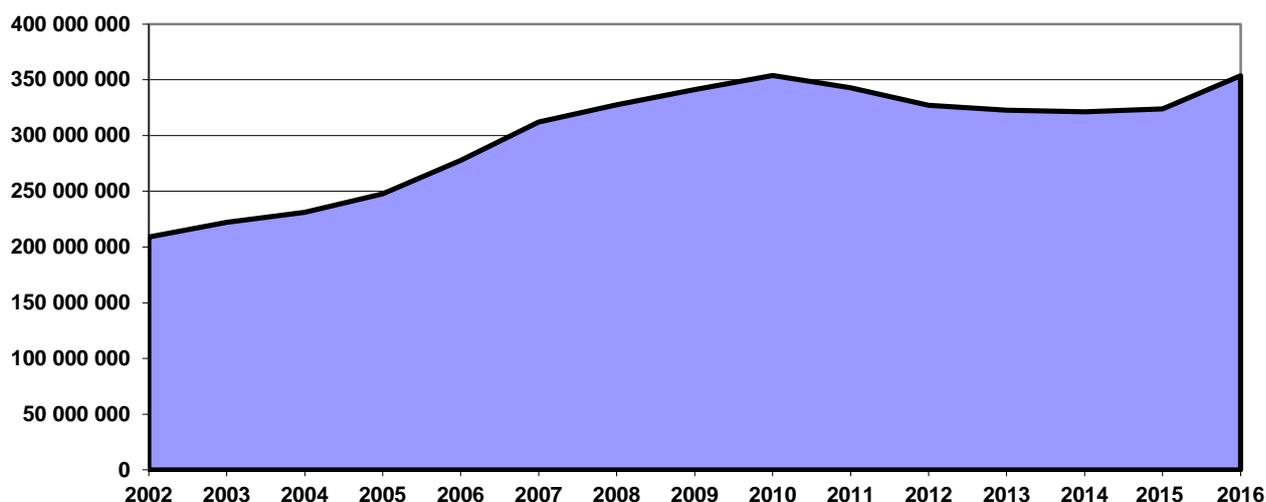
En effet, au cours de ces dernières années, le résultat global de clôture (ou fonds de roulement) de la Ville de Reims a présenté un solde négatif important. Pour l'année 2014, le résultat global de clôture s'élève à - 17,48 M€. Ce déficit cumulé s'explique par l'absence de consolidation d'emprunts à long terme pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Il concerne les emprunts reportés depuis plusieurs années destinés au financement des investissements du mandat précédent.

Sur cette base, l'encours de la Ville début 2014 aurait dû être majoré de cette somme.

En 2015, compte tenu des éléments évoqués ci-dessus, les emprunts titrés au 31 décembre devraient s'élever à 64,75 M€.

L'encours global de la dette de la Ville au 1^{er} janvier 2015 est de 323,9 M€. Si l'on considère que les emprunts à consolider en 2015 s'élèvent à 64,7 M€, l'encours estimé au 1^{er} janvier 2016 serait de 353,6 M€.

Encours de la dette au 1er janvier - Budget Global



L'encours global se répartit sur deux budgets, à savoir :

	Capital restant dû au 01/01/2015	Capital restant dû estimé au 01/01/2016
Budget Principal	321 285 295 €	351 785 211 €
Budget Baux Commerciaux	2 626 073 €	1 861 425 €
BUDGET GLOBAL	323 911 368 €	353 646 636 €

2. Une répartition de l'encours taux fixe / taux variable à 50% / 50%

Avec pour objectif de limiter les risques de hausse des taux tout en profitant de taux historiquement bas sur ses emprunts à taux variable, la Ville a opté pour une exposition de son encours 50% à taux fixe et 50% à taux variable. Le respect de cet équilibre s'effectue en fonction des opportunités de marché et peut donc varier tout en restant proche de la cible.

Au 1^{er} janvier 2015, la répartition de l'encours global de la dette de la Ville était de 55% à taux fixe, 45% à taux variable.

Compte tenu des consolidations d'emprunts sur 2015, au 31 décembre cette répartition resterait stable avec 54% de l'encours à taux fixe et 46% à taux variable.

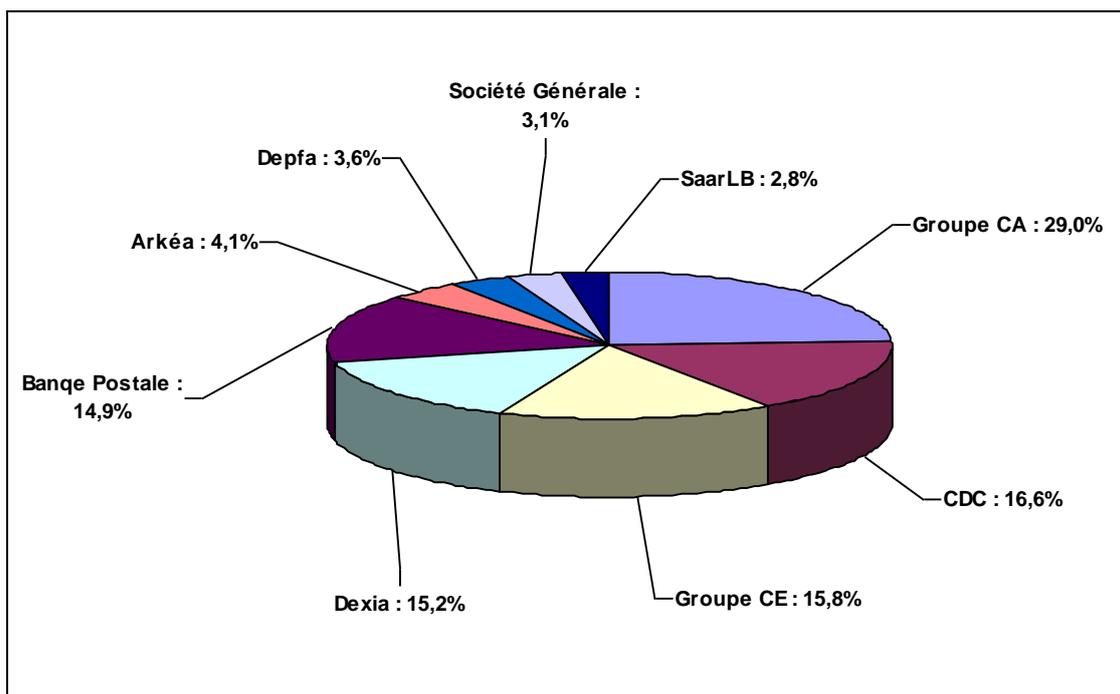
3. Un taux moyen de dette inférieur à celui de la strate.

La part d'encours à taux variable, du fait des taux d'intérêts très bas permet à la Ville de réduire significativement ses frais financiers. La charge d'intérêts s'élevait à 8,3 M€ en 2014, elle devrait se situer aux alentours de 7,7 M€ en 2015.

Au 1^{er} janvier 2015, le taux moyen de la dette s'élevait à 2.45%. Ce taux reste à un niveau inférieur à celui de notre strate qui était de 2,92%.

Au 1^{er} janvier 2016, le taux moyen de l'encours de la Ville est estimé à 2,20%. Là encore, la part de prêts à taux variable dynamise le taux moyen de la dette globale. De plus, les dernières souscriptions d'emprunts ont été réalisées sur la base de conditions financières inférieures aux conditions moyenne de la strate.

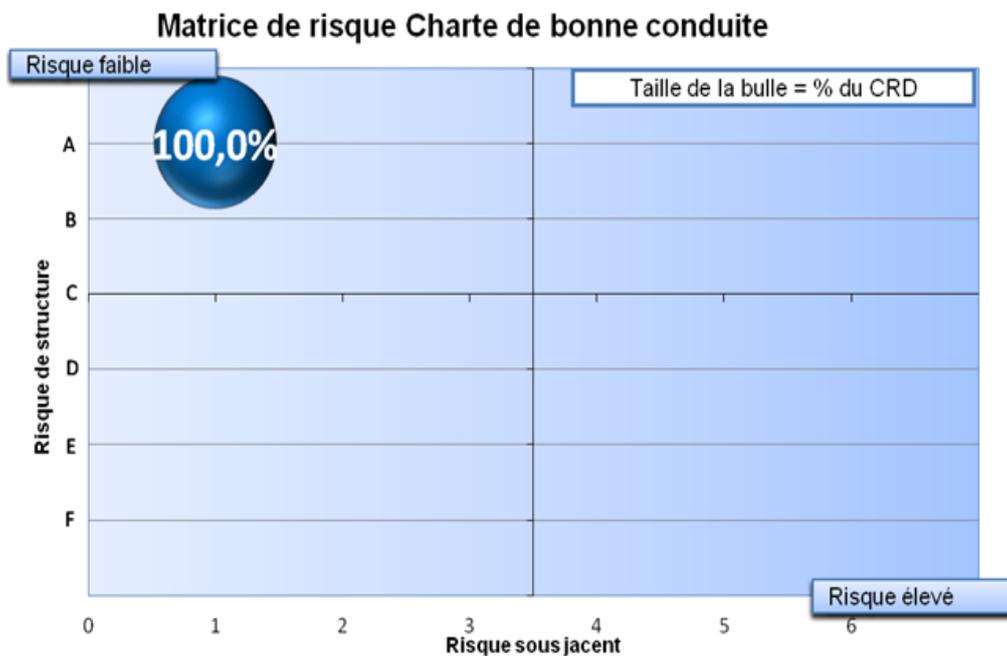
Au 1^{er} janvier 2016, la répartition de l'encours estimé par prêteur serait la suivante :



4. Une gestion de dette axée sur des produits financiers sans risque.

Selon la charte Gissler, le degré de risque portant sur les indices est évalué de 1 à 6 (1 représente le risque le plus faible), et le degré de risque relatif à la structure du prêt est échelonné de A à F (A représente le risque le plus faible).

A ce jour, selon la charte Gissler, la répartition de l'encours de la Ville est classée à 100% en A1.



Au global, les orientations budgétaires telles que décrites ci-dessus parviennent à concilier un contexte économique peu favorable, un niveau d'investissement élevé et le maintien des grands équilibres financiers de la collectivité.